

Scandale ! M. Renard est blessé ! □ Les pompiers poursuivis pour refus d'intervenir !

écrit par Jacques Martinez | 11 février 2024



Une association de Seine-et-Marne porte plainte contre des pompiers qui n'ont pas sauvé un renard agonisant. ©Pexels



Une association de Seine-et-Marne porte plainte contre des pompiers qui n'ont pas sauvé un renard agonisant. ©Pexels

N'est-il pas normal de trouver scandaleux que les pompiers ne veuillent pas se déplacer quand on les appelle pour un blessé grave sur le bord d'une route en Seine-et-Marne ? Et que ce blessé en meurt !

Oui, c'est un... Pardon, oui, ce SERAIT un scandale si ce blessé était une personne mais, là, désolé pour les membres des associations de défense des animaux et surtout les farfelus antispécistes, la victime, aussi protégée soit elle, était... ou plutôt n'était qu'un... renard !

Ce refus d'intervenir a eu lieu mardi dernier en Seine-et-Marne sur le territoire de la commune de Chessy. □ Comme le précise le site La Marne :

□« C'est « une faute professionnelle » pour certains, un « suivi des règles » pour d'autres. Mercredi 7 février 2024, l'association Stéphane Lamart, qui protège les droits des animaux, a annoncé porter plainte contre deux pompiers de Seine-et-Marne. » □ Et cela pour quelle raison ? Raison qui

doit être grave puisque l'on ne sort pas un véhicule de secours d'une caserne sans que cela soit important. Il faut prévoir que ce véhicule sera indisponible, trajet aller-retour compris plus le temps de l'intervention soit certainement entre 1 heure et 2 heures ! Et que, pendant ce temps, il ne faudrait pas qu'un gamin soit en danger dans l'incendie d'un pavillon ou qu'une personne âgée soit en arrêt cardiaque dans une ferme !

Un renard accidenté et à l'agonie devant la caserne, ok : une équipe vient lui porter secours mais qu'un véhicule soit mobilisé, est-ce acceptable ? □Oui, vous répondrait Stéphane Lamart, président de « son » association puisqu'il s'agit de « l'association Stéphane Lamart ». Et donc, cette association -en fait M. Stéphane Lamart- a déposé plainte contre les pompiers de Seine-et-Marne pour avoir « refusé de mettre un renard blessé en sécurité. » C'est « une faute professionnelle » pour lui mais un banal « suivi des règles » pour la plupart des habitants qui préfèrent que les pompiers ne soient pas occupés à des secours de ce genre d'autant que la loi leur donne raison.

Comme le précise La Marne :

« Les faits se sont déroulés mardi 6 février, en fin d'après-midi. La police municipale de Chessy aurait contacté les pompiers pour signaler un renard agonisant au niveau du parc du Bicheret. »

Mais voilà, l'ami des animaux n'obtient pas satisfaction comme il le précise au journal : □« Je suis ensuite resté 18 minutes avec les pompiers, leur expliquant que le renard était amoché et qu'il fallait le déplacer pour abrégé ses souffrances, en vain »

□Le « renard s'était fait renverser par une voiture et avait les pattes avant broyées, ainsi que le museau gravement

abîmé. »

« Ce que le protecteur des animaux juge d'autant plus « inadmissible » dans cette affaire, c'est que l'animal aurait pu avoir la rage. *« Si un chien ou, pire encore, un enfant passant par là s'était fait mordre, il y aurait eu contamination »*, déplore-t-il.

Et donc... **« Face au refus d'intervention des pompiers, Stéphane Lamart a décidé de porter plainte pour mise en danger de la vie d'autrui et faute professionnelle. »** *« Nous demandions simplement que l'animal soit transporté auprès d'un centre de faune sauvage, comme il y en a à Maisons-Alfort ou auprès d'un vétérinaire par les pompiers, qui ont le matériel et l'expérience nécessaires pour ne pas se faire mordre. Ils ont préféré laisser l'animal mourir à petit feu sur la voie publique »*, conclut-il.□

Sauf que le trajet entre Cessy et Maisons-Alfort où se trouve la célèbre Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, selon le site Mappy, aurait demandé 48 minutes aux pompiers Seine-et-Marnais... Retour : 48 minutes ! Temps à l'école véto : au moins 15 minutes. Plus le temps sur les lieux de l'accident : 15 minutes. Soit à la louche, une intervention de... plus de 120 minutes ! 2 heures pour un véhicule loin de sa caserne...□-n'oublions pas le coût du carburant et, avant tout et surtout, la fatigue occasionnée à chaque intervention à nos pompiers, qu'ils soient sapeurs, marins ou volontaires ! Ainsi que les risques d'accidents qu'ils prennent sur la route !!!-□... **tout cela pour un être humain, ok ! Et il le font tous les jours et avec coeur et ardeur ! Mais pour un renard...**

J'entends, en faisant cette remarque, la réprobation des antispécistes, dont doit faire partie Stéphane Lamart, mais,

plus certainement, le philosophe Peter Singer, le célèbre fondateur de l'antispécisme qui prône l'égalité entre toutes les espèces vivantes. *Philosophie magazine* rappelle que les soucis qu'a connus ce philosophe de 78 ans lorsqu'il a commencé à répandre ses idées d'égalité entre tous les êtres vivants après la publication de son livre « La libération animale » chez Grasset : *« Sa nomination comme professeur de bioéthique à l'université Princeton, en 1999, a porté à leur sommet les attaques dont il n'a cessé de faire les frais : des quotidiens américains l'ont décrit comme l'« homme le plus dangereux au monde », pendant que d'autres le désignaient comme le « professeur de la mort ». Une controverse telle que Singer, un temps, n'a pu circuler sur le campus qu'accompagné de gardes du corps. »* *□* Pourvu qu'il ne fasse pas comme Greta Thunberg venue chez nous pour un projet d'autoroute... *□* - la manif précédente sans elle avait réuni 5000 personnes mais, avec elle, il n'y a plus que 500 mécontents : ferait-elle peur même aux écolos ?-

Et, donc, vienne chez nous pour un renard non secouru puisque, selon les antispécistes, les pompiers devraient intervenir comme ils l'auraient fait si le blessé avait été un être humain ! **Donc, pour eux, intervention des pompiers pour une poule ou une souris blessées en traversant une rue ! Nous vivons tout de même une période assez surprenante !** Même un philosophe a le droit d'énoncer les pires des conn...aissances ! Et il devient le « Père » des antispécistes !

□ Revenons plutôt en Seine-et-Marne, l'animal, mort, a été ramassé le lendemain par le service pour l'assistance et le contrôle du peuple animal (SACPA).

« Interrogés, les pompiers indiquent que s'ils ne sont pas intervenus, c'est parce que le renard est un animal classé « espèce pouvant occasionner des dégâts. Si un renard est blessé sur la voie publique, il doit être euthanasié »,

indique le Service Départemental d'Incendie et de Secours-77, avant d'ajouter : « *Nous n'intervenons pour les secours animaliers que dans des cas précis ou lorsque des associations ou des organismes habilités ne sont pas en capacité d'agir* », continue-t-il. »

Réponse de l'antispéciste du coin :

« Les pompiers ont pour mission de transporter les animaux blessés situés sur la voie publique. Or, le renard avait été percuté par un véhicule et se trouvait bien sûr la voie publique au moment des faits ».

☐ Que voulez-vous répondre à ce Monsieur qui préfère risquer de mettre en danger des habitants de son secteur en cas d'absence de pompiers pendant 2 heures plutôt que s'occuper d'un renard en plus à l'agonie ! ☐

D'autant que le SDIS 77 l'avait souligné :

« *Nous ne fixons pas les règles, mais nous devons les suivre. Nous n'aurions pas pu intervenir pour cet animal.* »

Nous verrons si cette plainte tombe sur le bureau d'un magistrat faisant son travail ou d'un magistrat proche des antispécistes...

JACQUES MARTINEZ, journaliste, ☐ancien chef d'infos de RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...